



**APEFPI**

Fibrose Pulmonaire Idiopathique

L'olivier arbre de vie  
Le poumon source de vie

**Association Pierre ENJALRAN**

**Fibrose Pulmonaire Idiopathique**

INSEE N° 798 752 937 0010 - RNA N° W3120001987

*Siège* : Hôtel de Ville - Place de l'Europe - CS 30401 - 69883 MEYZIEU Cedex.

*Tél.* : 0687999251 - *Mail* : [contact@fpi-asso.com](mailto:contact@fpi-asso.com) - *Site* : [www.fpi-asso.com](http://www.fpi-asso.com)

## **CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) 2019**

Madame, Monsieur, cher(e) ami(e)

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'APEFPI qui se tiendra : **samedi 18 mai 2019, à partir de 9h30 à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise).**

### **PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

#### **Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2019**

En date du SAMEDI 18 MAI 2019 À 9H30, les membres de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI) se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour délibérer conformément aux statuts à : **la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise).**

Les personnes présentes ou représentées à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Une feuille de présence est réalisée pour l'inscription des membres présents ou représentés.

Il est constaté à 10h00 que les membres présents ou régulièrement représentés constituent ..... sur..... Adhérents à jour de leur cotisation. L'assemblée générale ordinaire annuelle constate que le quorum est atteint, décide de siéger et désigne :

- en qualité de présidente de séance : Madame / Monsieur .....
- en qualité de secrétaire de séance : Madame / Monsieur.....
- en qualité d'assesseurs de séance : Madame / Monsieur.....

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale annuelle ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

- 1/ Le rapport moral de la présidente de l'association,
- 2/ Le rapport financier du trésorier,
- 3/ L'approbation des comptes
- 4/ L'affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- 5/ Le quitus donné à la Présidente sur sa gestion de l'association,
- 6/ L'Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2019.
- 7/ La démission du Bureau de l'association
- 8/ L'élection du Conseil d'Administration,
- 9/ La Présentation et l'Approbation du Règlement intérieur,
- 10/ La Présentation et l'Approbation de Charte FPI européenne transposée en France
- 11/ La présentation et approbation du projet PassFPI
- 12/ La gestion des dons,
- 13/ La détermination du montant des cotisations
- 14/ Les questions diverses.

Le président de séance met à disposition de l'assemblée toutes les pièces et documents justificatifs. (Convocation, pouvoirs des membres de l'association représentés par des mandataires, le bilan physique et financier de l'association, les règlements intérieurs soumis à l'approbation des membres présents).

La présidente de séance prend acte qu'il n'y a pas de questions diverses. Elle informe l'assemblée de la nouvelle adresse du siège social de l'association : **Hôtel de Ville de MEYZIEU - Place de l'EUROPE - 69330 MEYZIEU (France)**.

**1ère délibération : rapport moral de la présidente.**

- L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve le rapport moral de la présidente et donne quitus à la présidente pour sa gestion sur l'exercice 2017-2018.

**2ème délibération : rapport financier du trésorier,**

- L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve le rapport financier du trésorier et donne quitus au trésorier pour les comptes de l'exercice 2017-2018.

**3ème délibération : Approbation des comptes**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le \_\_\_\_ [date de clôture de l'exercice] tels qu'ils ont été arrêtés par le Bureau sortant. Ces comptes, font apparaître un total de bilan de \_\_\_\_ [montant total du bilan], des \_\_\_\_ [ressources ou produits] de \_\_\_\_ [montant des ressources ou produits], un montant total de \_\_\_\_ [dépenses ou charges] de \_\_\_\_ [montant des dépenses ou charges] et un résultat de \_\_\_\_ [montant du résultat].

**4ème délibération : Affectation du résultat de l'exercice écoulé**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : [Affectation du résultat : en totalité au compte de report à nouveau ou pour partie à un compte de réserve et pour partie au compte de report à nouveau].

**5ème délibération : Le quitus donné à la Présidente sur sa gestion de l'association**

La Présidente demande à l'assemblée générale de donner quitus au trésorier, au experts comptables et aux membres du Bureau sortant pour la gestion 2018.

**6ème délibération : L'Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2019**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de dépenses de \_\_\_\_ [montant total des dépenses prévisionnelles] et un total de recettes de \_\_\_\_ [montant total des recettes prévisionnelles].

**7ème délibération : La démission du Bureau de l'association**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale accepte la démission du Bureau sortant.

**8ème délibération : L'élection du Conseil d'Administration**

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Conseil d'administration. Il rappelle que conformément aux statuts, le conseil d'administration est composé de ..... Membres, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé et le conseil d'administration se compose comme suit :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PIERRE ENJALRAN FIBROSE PULMONAIRE IDIOPATHIQUE (L'APEFPI)							
N°	Noms	Prénoms	Qualités/ Profession	Nationalité	Adresses Résidences	Adresses Mail	Nbre de Voix Obtenues
1							

Le président de séance rappelle que le **Conseil d'Administration** se réunira à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle pour élire un Bureau Exécutif.

### **9ème délibération : La Présentation et l'Approbation du Règlement intérieur**

Le président expose les motifs du projet de modification du Règlement intérieur. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le nouveau Règlement Intérieur et décide de charger le Conseil d'Administration de sa mise en œuvre.

### **10ème délibération : La Présentation et l'Approbation de Charte FPI européenne transposée en France**

Le Président expose à l'assemblée générale les raisons qui ont amené l'APEFPI à transposer en France la charte européenne sur la FPI avec actualisation des chiffres de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le projet de Charte FPI France et décide de charger le Conseil d'Administration de sa mise en œuvre.

### **11ème délibération : La présentation et approbation du projet PassFPI**

Le président expose les composantes du projet PassFPI. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur les modifications à apporter au projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le projet PassFPI et décide de charger le Conseil d'Administration de sa mise en œuvre.

### **12ème délibération : La gestion des dons**

Le président expose à l'assemblée générale l'état des dons à la fin de l'exercice 2017-2018.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire annuelle prend acte de l'état des dons à la fin de l'exercice et décide de reporter le solde positif sur l'exercice suivant et charger le Conseil d'Administration de leur emploi pour les projets 2018-2019.

### **13ème délibération : la détermination du montant des cotisations**

La présidente expose à l'assemblée générale l'état des cotisations à la fin de l'exercice 2017-2018.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire annuelle décide de :

- Soit de maintenir la cotisation annuelle à vingt-cinq euros (25,00 €) par membre adhérent
- Soit de passer la cotisation annuelle à trente euros (30,00€) par membre adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **11h30**.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Bureau de séance.

Fait à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise), le SAMEDI 18 MAI 2019

Signatures du bureau de séance de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Président de séance	Secrétaire de séance	1 <sup>er</sup> Assesseur de séance	2 <sup>ème</sup> Assesseur de séance
---------------------	----------------------	-------------------------------------	--------------------------------------



**APEFPI**

Fibrose Pulmonaire Idiopathique

L'olivier arbre de vie  
Le poumon source de vie

**Association Pierre ENJALRAN**

**Fibrose Pulmonaire Idiopathique**

INSEE N° 798 752 937 0010 - RNA N° W3120001987

*Siège* : Hôtel de Ville - Place de l'Europe - CS 30401 - 69883 MEYZIEU Cedex.

*Tél.* : 0687999251 - *Mail* : [contact@fpi-asso.com](mailto:contact@fpi-asso.com) - *Site* : [www.fpi-asso.com](http://www.fpi-asso.com)

## **CONVOCATION DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'APEFPI, le Conseil d'Administration se réunit pour la première fois afin de procéder à l'élection parmi ses membres un Bureau Exécutif composé :

- de 3 (trois) titulaires : un président ; un secrétaire général ; un trésorier ;
- de 3 (trois) suppléants : un vice-président ; un secrétaire général adjoint ; un trésorier adjoint.

Les membres qui souhaitent présenter leur candidature au Bureau Exécutif doivent se manifester avant le 15 avril par écrit (mail ou courrier).

## **PREMIERE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROJETS DE RÉOLUTIONS**

En date du SAMEDI 18 MAI 2019 À 11h35, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI) se sont réunis à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise) pour conformément aux statuts pour désigner parmi ses membres un Bureau Exécutif.

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Bureau Exécutif. Le président rappelle que conformément aux statuts, la Bureau est composée de 3 (trois) membres titulaires, élus par le conseil d'administration qui peut également élire 3 (trois) membres suppléants. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif.

Le vote est exprimé et le Bureau Exécutif se compose comme suit :

LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION PIERRE ENJALRAN FIBROSE PULMONAIRE IDIOPATHIQUE (L'APEFPI)							
N°	Noms	Prénoms	Qualités/ Profession	Nationalité	Adresses Résidences	Adresses Mail	Nbre de Voix Obtenues
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							

Le président de séance rappelle que le Bureau se réunira à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

- Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 50.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Bureau de séance.

Fait à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise), le SAMEDI 18 MAI 2019

Signatures du bureau de séance de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Président de séance	Secrétaire de séance	1 <sup>er</sup> Assesseur de séance	2 <sup>ème</sup> Assesseur de séance
---------------------	----------------------	-------------------------------------	--------------------------------------



**APEFPI**

Fibrose Pulmonaire Idiopathique

L'olivier arbre de vie  
Le poumon source de vie

**Association Pierre ENJALRAN**

**Fibrose Pulmonaire Idiopathique**

INSEE N° 798 752 937 0010 - RNA N° W3120001987

Siège : Hôtel de Ville - Place de l'Europe - CS 30401 - 69883 MEYZIEU Cedex.

Tél. : 0687999251 - Mail : [contact@fpi-asso.com](mailto:contact@fpi-asso.com) - Site : [www.fpi-asso.com](http://www.fpi-asso.com)

## **PREMIERE RÉUNION DU BUREAU EXÉCUTIF PROJETS DE RÉOLUTIONS**

En date du SAMEDI 18 MAI 2019 À 11h50, les membres du BUREAU EXÉCUTIF de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI) se sont réunis à l'issue du Conseil d'Administration à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise) pour conformément aux statuts pour désigner parmi ses membres :

- 1 Président, 1 Vice-Président,
- 1 Secrétaire général, 1 Secrétaire général Adjoint,
- 1 Trésorier, 1 Trésorier Adjoint

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection. Le vote est exprimé et le Bureau Exécutif se compose comme suit :

- Les membres du Bureau ainsi constitué acceptent leurs fonctions.

LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION PIERRE ENJALRAN FIBROSE PULMONAIRE IDIOPATHIQUE (L'APEFPI)			
	NOMS	PRENOMS	FONCTIONS
1			Président (e )
2			Vice-Président
3			Secrétaire général
4			Secrétaire général Adjoint Chargé De Communication
5			Trésorier
6			Trésorier Adjoint

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Bureau de séance.

Fait à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise), le SAMEDI 18 MAI 2019

Signatures du bureau de séance de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Présidente

Secrétaire général

Trésorier



**APEFPI**

Fibrose Pulmonaire Idiopathique

L'olivier arbre de vie  
Le poumon source de vie

**Association Pierre ENJALRAN**

**Fibrose Pulmonaire Idiopathique**

INSEE N° 798 752 937 0010 - RNA N° W3120001987

Siège : Hôtel de Ville - Place de l'Europe - CS 30401 - 69883 MEYZIEU Cedex.

Tél. : 0687999251 - Mail : [contact@fpi-asso.com](mailto:contact@fpi-asso.com) - Site : [www.fpi-asso.com](http://www.fpi-asso.com)

## **PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE) DU 18 MAI 2019 PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

En date du SAMEDI 18 MAI 2019 à 10H50, à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise), les membres de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour délibérer conformément aux statuts

Les personnes présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Une feuille de présence est réalisée pour l'inscription des membres présents ou représentés.

Il est constaté à 11h50 que les membres présents ou régulièrement représentés constituent ..... sur..... Adhérents à jour de leur cotisation. L'assemblée générale extraordinaire constate que le quorum est atteint, décide de siéger et désigne :

- en qualité de présidente de séance : Madame / Monsieur .....
- en qualité de secrétaire de séance : Madame / Monsieur.....
- en qualité d'assesseurs de séance : Madame / Monsieur.....

Le président de séance rappelle que l'Assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du changement d'adresse et des modifications des statuts de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI)**

Le président met à disposition de l'assemblée toutes les pièces et documents justificatifs, convocation, pouvoirs des membres de l'association représentés par des mandataires, les nouveaux statuts soumis à l'approbation des membres présents).

Le président expose ensuite les motifs du projet de modification des statuts de l'association.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

### **Délibération : Approbation du changement d'adresse et des modifications des statuts de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique (l'APEFPI)**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire approuve modifications des statuts de l'association Pierre Enjalran fibrose pulmonaire idiopathique l'APEFPI ;

L'assemblée générale extraordinaire prend acte et approuve le changement d'adresse du siège social de l'association :

- **Hôtel de Ville de MEYZIEU - Place de l'EUROPE - CS 30401 - 69883 MEYZIEU Cedex (France).**

Un tableau comparatif de articles des anciens et nouveaux statuts est annexé au présent procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **12h00**.  
En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Bureau de séance.

Fait à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy, (Val-d'Oise), le 18 MAI 2019

Signatures du bureau de séance de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Président de séance	Secrétaire de séance	1 <sup>er</sup> Assesseur de séance	2 <sup>ème</sup> Assesseur de séance
---------------------	----------------------	-------------------------------------	--------------------------------------